

# Fiche d'examen au cas par cas pour les zonages d'assainissement visés par l'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales

## Code de l'environnement – R122-17-II alinéa 4

### (Liste indicative d'informations à fournir)

YM (DREAL Rhône Alpes) le 15/02/2013 version provisoire V1.0

La saisine doit s'accompagner des informations suivantes, afin de permettre à l'Autorité environnementale d'apprécier si une évaluation environnementale est nécessaire ou non (article R122-18 du code de l'environnement) :

- une description des caractéristiques principales du plan, schéma, programme ou document de planification, en particulier la mesure dans laquelle il définit un cadre pour d'autres projets ou activités ;
- une description des caractéristiques principales, de la valeur et de la vulnérabilité de la zone susceptible d'être touchée par la mise en œuvre du plan, schéma, programme ou document de planification ;
- une description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du plan, schéma, programme ou document de planification.

## 1. contexte et caractéristiques du projet de zonage d'assainissement :

Procédure concernée	Territoire concerné
Révision	prendre une carte du périmètre → Commune de Savignieu

### 1.0. Décrivez les objectifs poursuivis du zonage d'assainissement (cas de la révision) :

- Extension du réseau d'assainissement.
- Amélioration de la qualité de traitement des stations d'épuration.

### 1.1. Existe-t-il un document de cadrage (type schéma d'assainissement) ?

Oui  Non

### 1.2. Le document d'urbanisme couvrant le secteur concerné a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale traitant explicitement la question de l'assainissement ?

Oui  Non

### 1-3. Si le zonage d'assainissement est lié à l'élaboration du document d'urbanisme, décrivez les perspectives d'urbanisation du territoire concerné :

Les perspectives d'évolution de l'urbanisation sur la commune sont de 45 logements hors d'ici 10 ans. L'urbanisation se fera en priorité autour du village (2 zones AU).

### 1.4. Disposez-vous d'une carte d'aptitude des sols à l'infiltration ?

Oui  Non

### 1.5. Décrivez sommairement votre réseau de collecte/traitement des eaux usées ainsi que les éventuels ouvrages de rétention/traitement des eaux pluviales :

Collecte des eaux usées : Unitaire  
 BV du Chef-Lieu : ± 1500 m<sup>3</sup> mixte. Séparatif ⇒ Réseau Mixte.  
 BV de Buffières : ± 355 m<sup>3</sup> mixte. BV du Javet / Charnier : ± 2360 m<sup>3</sup> mixte.  
 - Traitement eaux usées : 3 STEP : Le Village, Lit. batenen 50. Et., les Combettes ; lagunage 400. Et...  
 pas de traitement à Buffières.  
 - Mesures particulières visant à limiter le ruissellement à la source :

Règlement... eaux pluviales... réalisées dans le cadre du...  
 Ouvrages de rétention/traitement eaux pluviales : Non  
 les eaux pluviales seront gérées à l'échelle de la parcelle soit par rétention, soit par infiltration.

1.6. Décrivez les modalités relatives aux éventuels secteurs d'assainissement non collectifs :

3 filières d'assainissement non collectif différents selon la nature du sol et les possibilités de rejet aux ruisseaux.  
 → assainissement de rejet aux ruisseaux : fosse septique toutes eaux + filtre à sable vertical drainé étanche + Rejet dans des branches d'épandage.  
 → orange : fosse septique toutes eaux + filtre à sable vertical drainé + Rejet Ruisseau  
 → Rouge : fosse septique toutes eaux + filtre à sable vertical drainé étanche + Rejet Ruisseau  
 1.7. Décrivez sommairement les éventuels dysfonctionnements relatifs aux dispositifs décrits aux 1-4 et 1-5 ci avant :  
 → présence de réseaux unitaires engendrant beaucoup d'eaux claires parasites vers les STEP.  
 → stations d'épuration du village arrivent à saturation.

2. Description des caractéristiques principales de la zone susceptible d'être touchée

2.1 Caractériser les enjeux environnementaux du territoire (dont protections réglementaires, et inventaires) (thèmes eau, biodiversité, paysage et patrimoine, pollutions et nuisances, gestion des ressources naturelles) :

2. ZNIEFF de type I, 1. ZNIEFF de type 2, 4. Zones humides classées.

1. unité paysagère, 1. contrat de Rivière (Boumbie),  
 2. SAGE (Boumbie et Bœvre vers Vallon), zone sensible à l'eutrophication et vulnérable aux nitrates (2007),  
 Natura 2000 (Site concerné ou situé à proximité ?) : Oui  
 Zone de montagne : Oui  
 Zone littorale : Oui  
 Zone de baignade : Oui  
 Zone conchylicole : Oui  
 Présence d'un périmètre de protection de captage : Oui  
 Présence d'un cours d'eau de 1ère catégorie piscicole : Oui  
 Présence de cours d'eau « réservoir biologique » (cf. SDAGE) : Oui  
 Présence de nappes phréatiques sensibles : Oui

→ Ruisseaux d'Agny en limite Ouest!

3. Description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du PPRN :

3.1 La réalisation de nouveaux ouvrages d'assainissement est-elle prévue ? Si Oui, décrivez les :

- \* NON  
 \* OUI: description et effets attendus :  
 o A. Court Terme : Raccourcement de la salle d'attente et du stade.  
 o A. Moyen Terme : Extension de Réseau Eu au hameau le Grand Uergee, Réhabilitation des STEP du Village de une STEP Village.  
 o A. Long Terme : Raccourcement du Réseau de Purifications sur la Commune les Epaves.  
 1/5) AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES REJETS DES STEP.

3.2 S'agissant des champs environnementaux autres que ceux relatifs à l'eau, décrivez les effets potentiels du projet de zonage d'assainissement (nuisances et commodité de voisinage par exemple) :

Il y aura plus d'abonnés raccordés à l'assainissement collectif dans moins de risque de pollutions diffuses liés à des dispositifs ANC non conformes.  
 le projet de zonage d'assainissement n'engendra pas de nuisance de voisinage.

**NICOT** INGÉNIEURS CONSEILS  
 Parc Alaris, 57 rue Cassopé  
 74650 ANNEY - CHAVANOD  
 Tel: 04.50.24.00.91 / Fax: 04.50.01.06.23  
 www.eau-assainissement.com  
 E-mail: contact@nicot-ic.com



EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

Commune de SEREZIN DE LA TOUR

Commune de ST VICTOR DE CESSIEU

Commune de SUCCIEU

Commune de CHATEAUVILAIN

Commune de CHATEAUVILAIN

Commune LES EP ARRES

DEPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE (74)  
**COMMUNE DE SUCCIEU**  
 \*\*\*\*\*  
 PLAN de LOCALISATION

Date : Juin 2013  
 Dessin : D. BEJOINT

Echelle : 1/ 500 ème  
 Extrait : IGN 25000.dwg

